



Conseil Communal

Séance du 25 novembre 2019

Réponse à l'interpellation de Madame Carine CLOTUCHE

Objet : Sécurisation du Ravel Liers-Rocourt-Ans

Madame la cheffe de groupe,

Je vous remercie pour cette interpellation.

La chaussée de Tongres est une voirie gérée par le SPW.

Le Ravel est quant à lui également de la compétence exclusive du SPW.

Vos réflexions quant à la sécurisation de l'intersection du Ravel et de la Chaussée de Tongres sont pertinentes en ce qui concerne un éclairage particulier et une signalisation prévenant du croisement de la chaussée de Tongres et du Ravel.

Par contre un casse vitesse n'est pas envisageable compte tenu qu'il s'agit de la N20 où circulent des transports en commun et des poids lourds.

En ce qui concerne le passage pour piétons, la réglementation concernant le Ravel prévoit que celui-ci est interrompu à son intersection avec une voirie et qu'il reprend une fois la voirie traversée.

Toutes les dispositions qui sont à prendre sont la compétence exclusive du SPW.

Je propose dès lors d'écrire au nouveau Ministre en charge des infrastructures routières pour solliciter ces investissements.

Willy DEMEYER